

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

RAPPORTEUR : Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

| N° | Date | Objet | Commentaire |
|-----------|------------|---|--|
| D-2024-12 | 31/05/2024 | Demande de subvention Fonds Vert Ingénierie | Le Fonds Vert permet d'obtenir une subvention en ingénierie, afin de financer un poste de chef de projet contractuel Mobilité – CRTE. 65 220 € sur 3 ans. |
| D-2024-13 | 13/06/2024 | Charte des aires de covoiturage de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Etienne | La CCRAPC bénéficie de recommandations d'aménagements écoresponsables, renforçant ainsi la visibilité, le confort, et la sécurité des aires de covoiturage. Elle permet aussi de structurer et d'harmoniser les actions avec celles des autres signataires, facilitant ainsi le développement d'un réseau interconnecté et efficace. |
| D-2024-14 | 19/06/2024 | Convention de prise en charge d'allocation chômage avec Merignat | Une convention financière a été rédigée afin d'acter les modalités de répartition de l'allocation chômage ainsi que du paiement d'un fonctionnaire employé simultanément par la commune de Mérygnat et la CCRAPC (rupture conventionnelle). Elle est établie jusqu'à la fin des droits aux allocations chômeurs de l'agent (droits accordés par France Travail pour 1 095 jours à compter du 08/12/2024). |
| D-2024-15 | 26/06/2024 | Modification des règlements de fonctionnement des ALSH 2024-2025 | Comme chaque année, il convient de valider les nouveaux règlements de fonctionnement des ALSH. Les principaux changements sont : nouvelle adresse, dates de fermeture, un article sur le respect à l'égard des équipes des ALSH. |
| D-2024-16 | 03/07/2024 | Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils 2024-2025 | Comme chaque année, il convient de valider les nouveaux règlements de fonctionnement des multi-accueils. Les principaux changements sont : <u>dates des fermetures (une semaine de plus aux vacances de printemps)</u> , tarifs plancher et plafond des participations familiales, protocoles. |
| D-2024-17 | 26/06/2024 | Mise à jour du règlement de voirie | Aujourd'hui, il convient de modifier le règlement en lui adjoignant un article supplémentaire au sujet de l'amiante. |

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

| | | | |
|-----------|------------|---|--|
| D-2024-18 | 04/07/2024 | Convention de groupement de commande pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables coordonné par le SIEA | Le SIEA est désigné coordonnateur du groupement de commandes. Cette convention est signée afin d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, de rationaliser les achats et de mutualiser la maintenance de ces équipements tout en réalisant des économies d'échelle et gain d'efficacité. |
| D-2024-19 | 19/07/2024 | Choix du prestataire pour la prestation des repas en liaison chaud de l'ALSH "Au Pays des Za'Mi | Une demande de devis a été réalisée le 14/02 auprès de 3 prestataires. Le Château de Valence est retenu. Le nouveau marché d'un montant annuel maximum de 31 000€ HT court pour 2 ans, soit jusqu'au 4 juin 2026. La confection et la livraison des repas en liaison chaude sont au prix de 5,12€ TTC l'unité et au prix unitaire de 2,88€ TTC pour les pique-niques. |
| D-2024-20 | 25/07/2024 | Conventions de partenariat ADAPT'AGRI | Programme pour accompagner les viticulteurs et éleveurs dans leur adaptation au dérèglement climatique en finançant des essais agronomiques. Du 01/06/2024 au 31/12/2025. |
| D-2024-21 | 05/09/2024 | Choix du prestataire pour le marché portant sur l'infogérance et la maintenance du système informatique | Seule la société SIPIA a répondu à la consultation. Le nouveau marché d'un montant forfaitaire est de 9 408,00€ HT par an auquel viendra s'ajouter des commandes (maximum de 30 000€ HT par an). La durée d'exécution de l'accord-cadre commence à courir à partir du 1er octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2025. |
| D-2024-22 | 04/09/2024 | Avenant 1 au Pacte de Coopération avec Le Cocon | Modification de la quotité des mises à disposition : S. ROGER est à 100%. |
| B-2024-03 | 27/06/2024 | Modification tableau des emplois – Postes chefs de projets à ouvrir aux Cat. A | Les postes de chefs de projet créés en 2021 pour le PAT et PVD ont été prévus sur le cadre d'emploi de rédacteur en catégorie B. Au vu des missions affectées à ces postes, il conviendrait de les ouvrir également au cadre d'emploi des Attachés catégorie A. |
| B-2024-04 | 12/09/2024 | Modification tableau des emplois – Création du poste de DST | Ffin 2024 et en vue de la reprise de la compétence eau et assainissement au 01/01/26, un poste de DST a été créé, pour 35h hebdomadaires sur les grades d'Ingénieur territorial Cat. A ou Technicien territorial Cat. B. |